

**COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE**  
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
Séance du 14 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mars à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

**Présents** : Mme Annick ALIX FAUDEMER, Mme Sylvie ASSELIN, Mme Esther BEUVE, M. Manoël DUDOUIT, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Gilles MALICOT, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY,

**Excusés** : M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN qui a donné pouvoir à Mme Esther BEUVE, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Nathalie LECLER, Mme Nathalie LECUIR, M. Cyril PANIEL, Mme Pierrette POUSSET, M. Vivek SINGH, Mme Aurélie VERGIN qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD, Mme Laëtitia VIVIER

**Absents** : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

**Secrétaire de séance** : Mme Martine SAVARY

**Date de convocation** : 5 mars 2024

**Date d'affichage** : 22 mars 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 29

Présents : 15

Pouvoirs : 3

Votants : 18

**Délib. n°2024-023 : Vélorail - approbation de la convention de transfert de gestion de la voie ferrée  
(modification)**

Par délibération n° 2023-086 du 31/10/2023, la commune a approuvé le projet de convention avec SNCF Réseaux pour qu'elle se voit transférer la gestion de la ligne ferroviaire en vue d'une exploitation touristique par l'association du Vélorail. La convention précisait une durée d'1 an (elle se terminait au 31/12/2024).

Entretemps, un état des lieux des ouvrages d'art (obligatoire avant le transfert) a été effectué le 2 février en présence de la mairie et de SNCF Réseaux. La visite d'inspection s'est avérée positive et a conclu par une totale confiance dans la capacité des franchissements des vélorails sous ces ouvrages. SNCF Réseaux propose en conséquence de conclure la convention pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31/12/2029.

Cette solution permettra de donner de la visibilité dans le temps à l'activité du Vélorail sans qu'elle n'engage la commune dans des travaux de confortement coûteux sachant qu'elle bénéficie de surcroît d'un droit de résiliation de la convention à tout moment (sous réserve d'un préavis de 3 mois).

Une nouvelle délibération du conseil municipal est donc nécessaire.

Après délibération, le Conseil municipal :

**DECIDE**

- Approuver la conclusion de la convention de transfert avec tronçon de la ligne exploitée par l'association du Vélorail jusqu'au 31/12/2029 ;
- Prendre en charge les frais d'études et le coût de fonctionnement annuel découlant de la convention ;
- Solliciter une aide financière des deux communes partenaires (Ste-Suzanne-sur-Vire et Bourgvallées) dont le montant restera à définir ;
- Donner pouvoir au Maire pour signer tous documents afférents à cette affaire ;
- Abroger la délibération n°2023-086 du 31/10/2023.

Pour : 18	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire  
Laurent PIEN

